

DÉPARTEMENT

VIENNE

RÉUNION DU 05 MARS 2021

ARRONDISSEMENT

CHÂTELLERAULT

COMMUNE

MAIRÉ

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 26 février 2021, s'est réuni le 05 mars 2021, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à 20h30 à la salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur le Maire Thierry TRIPHOSE.

PRÉSENTS : M. Thierry TRIPHOSE, M. Joël TISSOT, Mme Catherine BIET-ROBIN, M. Bertrand CALMARD, M. Bernard CLÉMENT, M. Jacky COMTE, Mme Nathalie COX, M. Charlie NIEMEZYK, M. Etienne WEPPE, M. Manuel MARONNEAU.

Nombres de conseillers :

en exercice : 11

présents : 10

votants : 10

ABSENT(S)-EXCUSÉ(S) : M. Ludovic VERHAEVERBEKE donne pouvoir à M. Thierry TRIPHOSE

SECRÉTAIRE : Mme Catherine BIET-ROBIN.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h30

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'adoption du compte-rendu de la séance du vendredi 05 février 2021.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

(délibération n° 2021-03-07)

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil avant la présentation et le vote du compte administratif. Réuni sous la présidence de Monsieur le premier adjoint Joël TISSOT, il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le Compte administratif 2020 du budget commune, après avoir entendu, débattu et arrêté le Compte de gestion 2020 de Madame le Receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité :

➔ **Approuve le Compte administratif 2020 et l'affectation des résultats suivant :**

COMPTE ADMINISTRATIF 2020**FONCTIONNEMENT**

Dépenses 2020	-106 412,82
Recettes 2020	168 051,86
Résultat de Fonctionnement 2020	61 639,04
Excédent cumulé fin 2019	97 466,93
part affectée à l'investissement en 2020	-20 387,21
résultat cumulé fin 2020	138 718,76
Intégration du résultat du CCAS	573,04
Nouveau résultat cumulé fin 2020	139 291,80

INVESTISSEMENT

Dépenses 2020	-65 453,94
Recettes 2020	63 297,14
Résultat d'investissement 2020	-2 156,80
Déficit cumulé fin 2019	-18 987,21
résultat cumulé fin 2020	-21 144,01

RESTES A RÉALISER à reporter en 2021

Dépenses	-22 500,00
Recettes	15 900,00
TOTAL	-6 600,00

Besoin de financement en investissement

Déficit d'investissement	-21 144,01
Restes à réaliser	-6 600,00
TOTAL	-27 744,01

AFFECTATION DU RÉSULTAT

On se sert du résultat de fonctionnement pour abonder la section d'investissement en couvrant , au minimum, le besoin de financement	
Résultat de fonctionnement cumulé fin 2020	139 291,80
AFFECTATION DU RÉSULTAT	-27 744,01
D'où Résultat de Fonctionnement à reporter en 2021	111 547,79

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DE MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL.

(délibération n° 2021-03-08)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur, et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par Madame Le Receveur.

Après s'être fait présenter le Budget primitif du Budget principal de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par Madame Le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ; après s'être assuré que le Receveur a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité :

→ **Approuve le Compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020, Compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

3. DEMANDE DE SUBVENTION SOUS L'ÉGIDE DE L'OPÉRATION «ACTIV' 3».

(délibération n) 2021-03-09)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la participation au financement, sous certaines conditions, des opérations d'investissements par le biais de l'opération « ACTIV' », proposée par le Conseil départemental. Dans cette optique, il procède à la lecture du courrier émanant de Monsieur le Président du Conseil départemental Alain PICHON concernant l'octroi d'une enveloppe de 15100 € à la commune dans le cadre du volet n°3 de ladite opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

→ Décide de présenter un dossier de demande d'aide financière comme il suit :

Opération	Montant		Aides départementales sollicitées		Autofinancement	
	HT	TVA	Volet n°3		HT	TTC
VOIRIE	34000.00	6800.00	15100.00		20560.00	25700.00

→ explique que les montants ci-dessus détaillés peuvent varier selon les devis qui seront retenus ;
→ autorise Monsieur le Maire à signer tout document et procéder à tout acte nécessaire à l'application de cette décision.

4. ADHÉSION ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE ET A L'APPLICATION «PANNEAUPOCKET».

(délibération n° 2021-03-10)

Monsieur le Maire donne lecture, au Conseil municipal, du courrier émanant de l'Association des Maires Ruraux de France qui a pour objet le renouvellement de l'adhésion pour 2021 pour un coût total de 100 €. Cette offre comprend l'adhésion nationale, adhésion départementale mais également un abonnement au mensuel « 36000 communes ».

D'autre part Monsieur le Maire présente l'abonnement à l'application «PanneauPocket », et demande au Conseil

municipal l'autorisation de souscrire un abonnement de 130 € annuel à titre d'essai pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ↳ Décide d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de France pour un montant de 100 € ;
- ↳ Décide d'adhérer à l'application «PanneauPocket» pour un montant des 130 € ;
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de l'abonnement avec l'Association des Maires Ruraux de France, et l'abonnement «PanneauPocket».

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Programme Voirie :

↳ Monsieur le Maire présente le programme des travaux de voirie à l'ensemble du Conseil municipal présent en donnant les orientations 2021.

Commission Bâtiment :

- ↳ Monsieur TISSOT présente le programme des travaux sur les bâtiments communaux pour l'année 2021.
- ↳ Des travaux de rénovation de la Mairie seront entrepris, des devis des entreprises sont en cours.
- ↳ Les travaux d'entretien et de mise en conformité seront également effectués en 2021.
- ↳ Pour les autres travaux, ils seront reportés sur l'année 2022-2023.

Commission Biodiversité :

↳ Monsieur NIEMZYK présente le compte rendu de la commission biodiversité en fléchant les travaux de plantation qui seront entrepris en 2021.

Logement communal place de la Mairie :

↳ Monsieur le Maire explique que suite à la visite de Vienne Habitat concernant la cour du logement place de la mairie, il serait nécessaire de séparer la cour en deux parties avant de le relouer, cette opération sera financée par Vienne Habitat.

Ouverture d'un poste d'agent administratif :

↳ Monsieur le Maire fait part que suite à la réunion avec la commission Ressources Humaines du 05 mars à 19h30 concernant l'ouverture d'un poste d'agent administratif au 01 juin 2021, il a été décidé de faire un contrat de 6 mois en CDD pour 20 heures par semaine évolutif. Le recrutement est piloté par le Centre de Gestion de la Vienne.

Réunion avec le service Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraud du 13 février 2021 :

↳ Monsieur la Maire fait le compte rendu de la réunion concernant l'été Châtelleraudais. Propose plusieurs options, l'option « balade et rando » est choisie. L'inscription doit se faire avant le 12 mars 2021.

Adhésion Fondation du patrimoine :

↳ Monsieur le Maire fait part du courrier reçu par la Fondation du patrimoine concernant l'adhésion 2021. Après discussion le Conseil municipal ne souhaite pas adhérer cette année.

Maison située au 2, route de Châtellerault :

↪ Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'avis pour l'acquisition de la maison au 2, route de Châtellerault à Mairé suite à la proposition du propriétaire.

AVIS : Oui → 0

Non → 10

Abstention → 1

Peupliers terrain communal :

↪ Monsieur le Maire indique qu'il reste 8 arbres à abattre, nous avons reçu un devis de l'entreprise Chaboisson pour un montant de 660 €.

Défibrillateur :

↪ Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal l'obligation en 2022 d'avoir un défibrillateur sur la commune de Mairé, l'achat sera effectué sur le budget d'investissement 2021.

Transport solidaire :

↪ Monsieur MARONNEAU fait part de la réunion du 23 février 2020 avec la MCL de La Roche Posay.

- Une personne sur la commune de Mairé est bénévole.
- Faire un recensement sur les besoins de la commune.

FIN de séance à 23h00

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 mars 2021

TRIPHOSE Thierry	TISSOT Joël	BIET-ROBIN Catherine	CALMARD Bertrand
CLÉMENT Bernard	COMTE Jacky	COX Nathalie	MARONNEAU Manuel
NIEMEZYK Charlie	VERHAEVERBEKE Ludovic <u>Absent</u>	WEPPE Etienne	

